Réhabilitation du complexe Revaux-Foucher au conseil

Publié le 19/12/2020 à 06:25 | Mis à jour le 19/12/2020 à 06:25

o Azay-sur-Cher

Lundi 14 décembre, le conseil s'est réuni dans le respect des contraintes sanitaires. Parmi les dossiers, l'adoption de la nomenclature comptables dite M 57 et le financement de l'opération Revaux-Foucher ont fait l'objet de plusieurs délibérations.

Nomenclature M 57. Elle établit de nouvelles normes de gestion, de préparation et d'exécution d'un budget. Adoptée lors du conseil du 19 octobre, elle demande la validation de décisions préalables à sa mise en œuvre. Les élus ont adopté successivement : le règlement budgétaire et financier qui s'appliquera au budget principal de la commune ; les durées d'amortissement, la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire, la fixation du seuil des biens de faible valeur à amortir sur un an à 500 € TTC ; la mise en place de la fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ; l'approbation du choix de provisions pour risques et charges.

Opération Revaux-Foucher. Le projet de réhabilitation du complexe se réalise en trois phases : la tranche ferme 2020 pour un coût de 904.500 € HT ; la tranche Revaux en 2021 pour 752.100 € HT ; la tranche Foucher en 2022 pour 450.250 € HT, soit 2.106.850 € HT auquel s'ajoutent maîtrise d'œuvre et dépenses connexes, publicité, marchés publics pour 167.400 € HT. Un total de 2.274.250 € HT. La commune sollicite des subventions auprès des instances publiques. Outre les aides déjà obtenues en 2020, le maire Janick Alary propose de solliciter les subventions suivantes en 2021 : la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement local (Desil) d'un montant de 189.400 € ou encore la dotation spécifique dédiée à la rénovation thermique des bâtiments publics ; le fonds départemental de développement (F2D 2021) pour la réalisation de travaux de rénovation thermique de la salle ; une subvention de la Région via le contrat régional de solidarité territoriale du pays de Loire-Touraine, concernant la tranche ferme 2020 ; la subvention européenne Feder au titre de « bâtiment démonstrateur en efficacité énergétique et environnementale ».

Groupement de commande. Accord unanime pour l'adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de viandes fraîches et labellisées de bœuf aux collectivités publiques.

Remboursement de frais. La commune remboursera sa part (3.535 €) des frais engagés par Véretz pour la coordination administrative des actions culturelles des communes d'Azay, Larçay et Véretz.

Autres décisions. Adoption des tarifs du cimetière ; attribution des subventions bonus aux associations selon les conditions particulières dues à la situation sanitaire.

Pas de cérémonie de vœux 2021 mais une vidéo sera proposée sur le site de la commune.